

# Critères de sélection

## pour l'admission dans un cadre Swiss-Ski en biathlon pour la saison 2026/27

### 1. Généralités

Les athlètes qui répondent aux directives de sélection ci-après sont pris(es) en compte pour la nomination dans l'un des cadres Swiss-Ski mentionnés. En cas d'appartenance à un cadre depuis plusieurs années sans amélioration régulière des performances, la sélection est toutefois soumise à la décision de la Commission de sélection, même si les critères sont remplis.

Une sélection en équipe nationale (EN) ne peut se baser sur une évaluation des entraîneurs. L'évaluation des entraîneurs peut être prise en compte pour la sélection concernant l'admission dans tous les autres cadres. Les athlètes ayant un statut de blessé seront sélectionné(e)s conformément à l'évaluation des entraîneurs (sauf pour l'EN). La Commission de sélection prend la décision finale quant aux sélections.

En cas de force majeure ou d'événements exceptionnels (par ex. Covid-19), la Commission de sélection se réserve le droit de procéder à des ajustements au niveau des sélections.

### 2. Délais

- 2.1. Swiss-Ski communique à l'athlète, si possible jusqu'au 30 juin, ou au plus tard jusqu'au 31 octobre, les critères de sélection concernant l'admission dans un cadre de Swiss-Ski pour la saison suivante.
- 2.2. Swiss-Ski informe les athlètes de la sélection dans un cadre par écrit jusqu'au 30 avril au plus tard.
- 2.3. Les athlètes qui n'obtiennent plus de statut de cadre de Swiss-Ski sont informé(e)s par écrit de leur non-sélection jusqu'au 30 avril au plus tard par la Fédération. Cette annonce a valeur de résiliation du contrat d'athlète.

### 3. Critères de sélection

#### Légende

JO d'hiver	Jeux Olympiques d'hiver
CM	Championnats du monde IBU
CMJJ	Championnats du monde IBU juniors et jeunesse
CE	Championnats d'Europe ouverts IBU
CEJ	Championnats d'Europe ouverts juniors IBU
CdM	Coupe du monde IBU
IC	Coupe IBU
JC	IBU Junior Cup

MAIN PARTNER



PREMIUM PARTNER

RAIFFEISEN

helvetia

BKW

**Légende des catégories d'âge**

U24	Année de naissance 2001
U22	Année de naissance 2003
U21	Année de naissance 2004
U20	Année de naissance 2005
U19	Année de naissance 2006
U18	Année de naissance 2007
U17	Année de naissance 2008

**3.1. Équipe nationale**

JO d'hiver / CM*	1 x top 3	ou
JO d'hiver / CM équipe	1 x top 3 et top 30 classement individuel, de sprint, de poursuite, de départ en ligne ou du général en CdM	ou
CdM	1 x top 3	ou
Classement de la CdM	Top 15 au classement général Top 15 au classement individuel, de sprint, de poursuite ou de départ en ligne	ou

\* Les médaillé(e)s conservent leur statut EN pour une durée de deux ans, pour autant qu'ils et elles figurent parmi les 30 premiers du classement correspondant de la Coupe du monde.

**3.2. Cadre A**

JO d'hiver / CM	1 x rang 4 à 8	ou
JO d'hiver / CM équipe	1 x top 3	ou
CdM	1 x rang 4 à 8	ou
CdM équipe	1 x top 3	ou
CE / IC	1 x top 3	
Classement de la CdM	Rangs 16 à 30 au classement général Rangs 16 à 30 au classement individuel, de sprint, de poursuite ou de départ en ligne	ou ou

**3.3. Cadre B**

CM / CdM	2 x rang 9 à 40 3 x rang 9 à 50	ou ou
CE / IC	1 x rang 4 à 6 3 x rang 7 à 15	ou ou
Classement de la CdM	Rangs 31 à 45 au classement général Rangs 31 à 45 au classement individuel, de sprint, de poursuite ou de départ en ligne	ou ou
Classement de la IC	Top 15 au classement général	

**Critères supplémentaires pour les U22 et plus jeunes**

CE / IC	1 x rang 7 à 10	ou
	2 x rang 11 à 30	

**Critères supplémentaires pour les U20 à U21**

CMJJ / CEJ	1 x top 6	
------------	-----------	--

**3.4. Cadre C****Pour U23 à U24**

CM / CdM	2 x rang 9 à 50	ou
CE / IC	3 x rang 7 à 40	

**Pour U22 et plus jeunes**

CM / CdM	2 x rang 9 à 60	ou
CE / IC	1 x rang 11 à 40	ou
	2 x rang 41 à 50	

**Pour U21**

CMJJ / CEJ	1 x rang 7 à 30	ou
JC	2 x top 30	

**Pour U19 à U20**

Évaluation PISTE (version révisée)		
------------------------------------	--	--

L'attribution des places se base sur l'analyse du niveau mondial ainsi que sur le parcours de l'athlète FTEM.

Les athlètes U18 et plus jeunes ne sont en principe pas sélectionné(e)s dans le cadre C.

#### 4. Directives pour la sélection

- 4.1. La décision d'admission dans un cadre de Swiss-Ski incombe à la Commission de sélection, sur proposition des coaches et entraîneurs compétents. La Commission de sélection se compose du Directeur Ski Nordique, du Chef élite Biathlon et du Chef de la relève Biathlon.
- 4.2. Le fait de remplir les critères de sélection ne constitue pas une garantie d'admission dans le cadre correspondant. La Commission de sélection se réserve le droit de ne pas sélectionner ou de rétrograder certains athlètes. La progression continue des performances au sens du modèle FTEM (développement du sport et des athlètes) constitue une condition préalable.
- 4.3. La Commission de sélection se réserve le droit de ne pas prendre en compte les résultats si elle les juge non représentatifs sur la base du tableau des participants.
- 4.4. L'environnement social (école, etc.) et la planification personnelle (formation, vacances) doivent être organisés de façon à permettre le suivi sans interruption du programme d'entraînement défini par les entraîneurs (planification calendaire).
- 4.5. Seuls les résultats de la saison en cours sont pris en compte (juin 2025 – avril 2026).
- 4.6. Swiss-Ski propose des conditions idéales au Centre de performance pour l'élite. Le Centre de performance pour l'élite est destiné en premier lieu aux athlètes des cadres de Swiss-Ski. Pour y entrer, il faut donc impérativement remplir les critères d'admission.

Worblaufen, octobre 2025

#### Swiss-Ski



**Jürg Capol**

Directeur Ski Nordique



**Rafael Ratti**

Chef élite Ski de fond et Biathlon



**Gion-Antieni Maissen**

Chef de la relève Ski de fond et Biathlon